



Séjours Enfance Jeunesse

2026

Des vacances inoubliables pour tous!



Sommaire

	Contact & informations.....	3
--	-----------------------------	---



SEJOURS ENFANTS 6-12 ans

• Cholet du 10 au 14 Août 2026	4
• Murs Erigné du 10 au 14 Août 2026	5



SEJOURS JEUNES 13-17 ans

• Séjour à la carte du 10 au 14 Août 2026	6
• Château de la Turmelière du 10 au 14 Août 2026	7



SEJOUR SPECIFIQUE à partir de 9 ans

• Baugé du 10 au 14 Août 2026	8
-------------------------------------	---



Conditions générales.....	9-10-11
---------------------------	---------



Coupon réponse.....	12
---------------------	----



Assurance annulation.....	13
---------------------------	----

Votre Coordinateur

Aymeric LARUE

Coordinateur Enfance Jeunesse



06 09 27 43 41



escal.sejours@adapei49.asso.fr



La Cité, 58 boulevard du doyenné 49100 Angers



www.escal49.fr

J'ai le plaisir de vous présenter, dans ce catalogue, nos séjours été 2026. Vous y découvrirez des séjours à thèmes pensés pour passer de bons moments, s'amuser et se détendre, tout en respectant le rythme et les envies de chacun.

Je reste bien sûr à votre disposition pour vous accompagner dans le choix du séjour qui correspondra le mieux à vos besoins et attentes.

J'espère que vous y trouverez le séjour qui vous convient.

Je vous souhaite de très belles vacances avec Esca'ï.

Aymeric



A partir du **13 Avril 2026** : confirmation des séjours

- Les dates des **réunions d'informations** vous seront communiquées à l'issue des inscriptions.

Séjour Cholet

6-9 ans

4



10 au 14 août

5 jours / 4 nuits



Lieu : Cholet

Départ & arrivée : Angers



Trajet : 50 mn en minibus



6 enfants



Encadrement

3 animateurs formés à
l'encadrement de séjours adaptés



Hébergement:

Internat IME La Rivière à Cholet
chambres avec des lits simples,
salon, 4 salles de bain, une
grande salle d'activité, une
grande aire de jeux

Activités

Un séjour axé sur les activités
collectives, l'esprit d'entraide et de
cohésion. Les équipes d'animation
préparent un programme riche en
découvertes.



Tarif selon quotient familial

QF < 600	601 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1500
614 €	620 €	626 €	632 €
1501 à 2000	2001 à 3000	Sans attestation	
639 €	645 €	652 €	

Séjour Murs Erigné

5



10 au 14 août

9-12 ans

5 jours / 4 nuits



Lieu : Murs Erigné

Départ & arrivée : Sur place



6 enfants



Encadrement

3 animateurs formés à
l'encadrement de séjours adaptés

Activités

Pas besoin de partir très loin pour passer une semaine de vacances inoubliables. Entre activités sportives, sorties, pique-nique, moments de détente et veillées, les équipes préparent une semaine d'animation au top !



Hébergement:

Internat de Trémur à Mûrs Erigné : chambres avec des lits simples, salon, 2 SDB, cuisine équipée, espace détente, salon de jardin pour profiter du beau temps.

Tarif selon quotient familial

QF < 600	601 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1500
630 €	637 €	643 €	649 €
1501 à 2000	2001 à 3000	Sans attestation	
656 €	662 €	669 €	

Séjour à la carte

6



10 au 14 août

13-17 ans

5 jours / 4 nuits



Lieu : A déterminer

Départ & arrivée : Angers



Trajet: En minibus



7 vacanciers



Encadrement

2 animateurs formés à
l'encadrement de séjours adaptés



Hébergement: gîte



séjour réservé aux jeunes
ayant une bonne autonomie

Activités

Cet été, nous permettons aux jeunes autonomes de créer eux-même leur séjour. Le lieu de séjour, l'hébergement, le menu, les activités... ils seront pleinement acteurs de leur séjour.

Une fois le groupe constitué, plusieurs temps de préparation se dérouleront au sein des locaux d'Esca'l afin de construire le séjour avec les jeunes.

Tarif selon quotient familial

QF< 600	601 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1500
780 €	788 €	796 €	804€
1501 à 2000	2001 à 3000	Sans attestation	
812€	820 €	828 €	

Château de la Turmelière

7

**10 au 14 août****13-17 ans****5 jours / 4 nuits****Lieu :** Orée d'Anjou**Départ & arrivée** Angers**Trajet:** 50mn en minibus**6 vacanciers****Encadrement**

2 animateurs formés à
l'encadrement de séjours adaptés

**Hébergement:**

Gîte indépendant au sein du
domaine.

Dôté d'une salle de réception de
50m², d'une cuisine équipée et de
6 chambres, il offre tout le confort
nécessaire.

Activités

Ce séjour aura un air de colonie de vacances. Le domaine du Château de la Turmelière accueille en simultané différents groupes d'enfants et d'adolescents en centre de vacances. Les activités proposées sur place seront au choix des jeunes pour construire une semaine adaptée au groupe



Tarif selon quotient familial

QF < 600	601 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1500
811 €	820 €	828 €	836 €
1501 à 2000	2001 à 3000	Sans attestation	
844 €	853 €	861 €	

Séjour Spécifique

à partir
de 9 ans

8



10 au 14 août

5 jours / 4 nuits



Lieu : Baugé

Départ & arrivée Angers



Trajet : 40mn en minibus



6 enfants



Encadrement

4 animateurs formés à
l'encadrement de séjours adaptés



Hébergement:

Internat IME Champfleury à Baugé :
chambres avec lits simples, salon, 2
salles de bains, cuisine équipée,
espace détente, jeux en extérieur
avec trampoline, le tout sur un grand
terrain.

Activités

Ce séjour sera construit sur mesure
par nos équipes d'animation, au
rythme et besoins de chaque enfant
présent. L'équipe d'animation sera
renforcée pour ce séjour.



Tarif selon quotient familial

QF < 600	601 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1500
744 €	752 €	759 €	767 €
1501 à 2000	2001 à 3000	Sans attestation	
774 €	782 €	790 €	

Conditions générales

PARTIE 1 - INSCRIPTION ET DEMARCHES ADMINISTRATIVES

1. Vacancier

Chaque participant doit constituer un dossier d'inscription comprenant : photo, coordonnées complètes, numéro d'urgence, pièces justificatives demandées et signature.

Des frais de dossier annuels de 25 € sont appliqués (valables du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante).

2. Réservation d'un séjour

La réservation s'effectue en trois étapes :

- Compléter et envoyer le coupon réponse (plusieurs séjours peuvent être sélectionnés).
- Échange ou rencontre avec le coordinateur des séjours.
- Réception d'une confirmation par courrier ou e-mail.

Des aides financières peuvent être sollicitées auprès de différents organismes (MDA, UDAF, CAF, Conseils départementaux, Mairies, CCAS, Mutuelles, Comités d'entreprises). Il appartient aux familles d'en effectuer la demande.

3. Administration

L'inscription est considérée comme valide uniquement lorsque :

- Les arrhes ont été versées ;
- Le dossier d'inscription est complet et signé ;
- Les pièces justificatives demandées ont été transmises ;
- L'ordonnance médicale est fournie (le cas échéant) ;
- Un pilulier nominatif préparé est confié à l'animateur responsable des traitements ;
- La photocopie de la carte d'identité, de la carte mutuelle et la carte vitale originale sont fournies.

4. Confirmation d'inscription

À réception du courrier de confirmation envoyé par ESCA'L, un chèque d'arrhes correspondant à 30 % du montant total du séjour doit être transmis afin de valider définitivement l'inscription.

Le solde du séjour devra être réglé au minimum un mois avant le départ.

PARTIE 2 - CONDITIONS FINANCIERES

5. Les prix

Les tarifs comprennent :

- Les frais de fonctionnement ;
- Les sorties et activités ;
- Le transport durant le séjour ;
- La rémunération du personnel ;
- L'hébergement ;
- L'alimentation.

Les frais pharmaceutiques et médicaux restent à la charge du vacancier.

ESCA'L décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels.

6. Annulation

- **Annulation par ESCA'L**

ESCA'L se réserve le droit d'annuler ou de modifier un séjour si le nombre d'inscriptions est inférieur à quatre participants.

Les sommes versées seront alors intégralement remboursées.

- **Annulation par le vacancier (séjours hiver)**

- Plus de 2 mois avant le départ : remboursement des arrhes ;
- Entre 1 et 2 mois avant le départ : arrhes conservées ;
- Moins d'1 mois avant le départ : totalité du séjour due.
-

Toute annulation doit obligatoirement être formulée par courrier daté et signé. Les annulations téléphoniques ne sont pas prises en compte.

PARTIE 3 - ORGANISATION DU SEJOUR

7. Équipe d'animateurs

Les activités sont encadrées par des permanents et/ou des étudiants issus des filières de l'animation, des sports adaptés et du secteur médico-social.

Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 3 à 5 vacanciers selon le niveau d'autonomie.

Les animateurs bénéficient de deux journées de formation avant chaque séjour.

Le coordinateur peut se déplacer sur les lieux des vacances.

8. Transport

Les déplacements vers les lieux de séjour et pendant les activités s'effectuent en minibus 9 places.

Les lieux de ramassage aller et retour sont précisés dans la présentation du séjour au sein du catalogue.

9. Interruption de séjour

Si le séjour s'avère inadapté à la personne ou si son comportement perturbe gravement le déroulement du séjour, ESCA'L peut, après concertation avec la structure d'accueil et le représentant légal, organiser le rapatriement du participant.

Dans cette situation, aucun remboursement ne pourra être effectué.

PARTIE 4 - ASSURANCE ET SUIVI

10. Assistance aux personnes

ESCA'L a souscrit une assurance couvrant l'assistance aux personnes pendant les séjours.

Cette assurance comprend notamment :

- Les frais médicaux et d'hospitalisation ;
- Le rapatriement des blessés ou malades graves ;
- Le déplacement aller-retour d'un proche en cas de nécessité.

11. Bilan de séjour

Un bilan individuel peut être réalisé sur demande préalable formulée avant le séjour. Il sera transmis après le retour.

Un album photo souvenir est réalisé pour chaque séjour afin que chaque vacancier conserve une trace des moments partagés.

Coupon-réponse

Nom de l'enfant: Né(e) le:
Prénom de l'enfant: Age:
Téléphone:
Adresse:
CP: Ville:
Mail pour la confirmation: @
Mail pour la facturation: @

Séjours Enfants 6-12 ans

- ☐ Cholet du 10 au 14 Août 2026 (6-9 ans)
☐ Murs Erigné du 10 au 14 Août 2026 (9-12 ans)

Séjours Jeunes 13-17 ans

- ☐ Séjour à la carte du 10 au 14 Août 2026 (13-17 ans)
☐ Château de la Turmelière du 10 au 14 Août 2026 (13-17 ans)

Séjour spécifique à partir de 9 ans

- ☐ Baugé du 10 au 14 Août 2026

Assurance annulation

Je souhaite souscrire une assurance annulation (page 13)

oui ☐ non ☐

Date:

Signature
du tuteur légal

Assurance annulation (facultative)

Une assurance annulation peut être souscrite lors de l'inscription en cochant la case correspondante sur le coupon réponse.

Son montant représente 5 % du prix du séjour.

La garantie prend effet dès l'inscription et ne s'applique pas pendant le séjour.

Conditions de prise en charge

La garantie s'exerce notamment en cas de :

- Décès du participant ou d'un proche (conjoint, ascendants, descendants, fratrie et proches listés) ;
- Maladie ou accident corporel médicalement constaté empêchant le départ ;
- Destruction accidentelle du domicile nécessitant la présence du participant ;
- Complications de grossesse survenant dans les six premiers mois.

La garantie ne s'applique pas en cas :

- D'acte intentionnel ;
- D'événement antérieur à la souscription ;
- De grossesse ou interruption volontaire de grossesse préexistante.

Montant garanti

Les sommes versées sont remboursées dans la limite du coût total du séjour.

La cotisation d'assurance et les frais d'adhésion restent non remboursables.

Démarches

Le participant doit :

- Informer ESCA'L par mail dans les jours suivant l'événement ;
- Transmettre les justificatifs nécessaires.



ESCA'L

Sports, Loisirs et Vacances Adaptées

*Je note sur
mon agenda*



FESTI' ESCA'L

**Le Festi' Esca'l se déroulera:
Samedi 4 juillet 2026
à la Claverie, 42 rue de la Claverie
49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou**



Une question ? N'hésitez pas à nous contacter !

Association ESCA'L

58 Bld du Doyenné 49100 ANGERS

 02 41 22 06 70

 escal.accueil@adapei49.asso.fr

 www.escal49.fr

